

Vivre dans les appartements du crime

- A leur insu, des dizaines de familles emménagent dans des appartements où des meurtres ont été commis.
- Aucune loi n'oblige les bailleurs à informer les nouveaux locataires.
- Après le meurtre du 29 janvier, GHI rouvre les portes de logements où la vie ne sera plus jamais comme avant.

J'ai même voulu déménager, mais il y a une telle pénurie de logements à Genève qu'il m'a bien fallu me résigner.

DAJANA, locataire d'un appartement aux Charmilles



Curieux et médias prennent parfois d'assaut les lieux de crimes retentissants. ALDAG

GIANCARLO MARIANI

«Jamais je ne pourrais vivre là-dedans. Sauf, bien entendu, si je ne suis au courant de rien», frissonne une locataire du 7, quai du Cheval-Blanc à Carouge. Presque un an après le drame, elle tremble toujours avec effroi en pointant l'appartement du premier étage. Là où début mars 2009, un père de famille désespéré abattait sa femme et ses deux fils ados avant de retourner l'arme contre lui.

«Ce serait dégueulasse de louer un tel appart' sans avertir les nouveaux locataires», bredouille-t-elle comme pour elle-même. Si le cinq-pièces de la régie Pilet & Renaud reste inoccupé dans l'attente d'une décision de justice, il n'en va pas de même pour d'autres lieux du crime. Le 1er février au 38, chemin Banc-Bénit au Grand-Lancy, un couple a essayé de prendre un nouveau départ en bâtissant son nid dans le cinq-pièces où, fin août 2009, un assureur

de 62 ans a abattu sa fille de 17 ans avant de mettre fin à ses jours. Problème: les tourtereaux n'étaient pas au courant. «Ils ont appris la terrible nouvelle en faisant leurs courses dans le quartier. Le lendemain, ils ont immédiatement rendu les clés», explique une connaissance. «La régie a résilié le bail sans faire d'histoires et a remboursé le loyer payé d'avance. Mais ils auraient préféré qu'on les préviennent avant.»

«J'ai dû me résigner»

Impossible de fuir en revanche pour Dajana. Cette jeune mère de 25 ans, habite toujours le minuscule deux-pièces au 49, avenue d'Aire aux Charmilles. Au mois de novembre 2007, sa colocataire, alors âgée de 20 ans et enceinte de trois mois et demi, était étranglée par un ex-ami, assisté d'une complice. «J'ai changé tous les meubles, mais la photo de Loreidy trône toujours sur le frigo et dans le salon», s'effondre-t-elle en caressant les images. «Je n'ai pas touché non plus à la commode où elle rangeait ses serre-tête», confie-t-elle. Avant d'ajou-

ter: «Au début, je dormais chez ma mère. Je n'avais pas le courage de revenir. J'ai même voulu déménager, mais il y a une telle pénurie de logements à Genève qu'il m'a bien fallu me résigner.»

Mare de sang séché

Les régies immobilières aussi prennent parfois beaucoup de temps avant d'effacer les traces d'un crime. Ainsi, après qu'un jeune sous-locataire ait été abattu par balle le mi-octobre 2007 à l'avenue des Crozets, à Châtellaine, l'appartement est resté sous scellés pendant presque un an. Le premier jour de sa réouverture, un représentant du propriétaire a, sans même s'en rendre compte, marché dans une mare de sang séché appartenant à la victime. Depuis, les lieux ont été remis en état et d'autres locataires ont emménagé sans être mis au courant de ce passé macabre.

Aucun commentaire

Se faire du mauvais sang pour oublier est également devenu le quotidien de la régie du Comptoir immobilier. C'est elle qui gère le célèbre

immeuble du 15-17, rue Adrien-Lachenal aux Eaux-Vives. Là, Cécile B a abattu de quatre balles le banquier Edouard Stern lors d'ébats sado-masochistes. «Nous ne faisons aucun commentaire», coupe poliment mais fermement une responsable visiblement assaillie depuis des années par les demandes des curieux et des médias. De source sûre, on apprend malgré tout que les lieux sont restés pratiquement dans le même état que le jour du meurtre, le 28 février 2005. Depuis cette date, les statistiques de la police indiquent 33 autres meurtres et assassinats et près de 70 tentatives à Genève. Le dernier crime remonte au 29 janvier. Il a eu lieu au 89, rue de Carouge (site internet de GHI le 31 janvier. «Rien ne sera jamais plus comme avant dans l'immeuble», s'afflige un voisin de palier de la victime, un homme de 52 ans poignardé et brûlé. Il s'empresse d'ajouter: «Je plains de tout mon cœur ceux qui vont reprendre cet appartement maudit.»

ONDES NÉGATIVES
«Il renifle encore le paillason»

GIM • «L'ancienne locataire a immédiatement abandonné les lieux. Elle ne supportait plus le lieu du drame», prétend un résident de l'immeuble au 38, chemin du Banc-Bénit au Grand-Lancy. Fin août 2009, un père de famille y faisait feu sur sa fille de 17 ans avant de retourner l'arme contre lui. «Il vaut mieux que la régie informe les nouveaux locataires. Je suis particulièrement attentif aux énergies, aux vibrations des ondes négatives. Surtout dans des appartements où l'isolation n'est pas vraiment optimale. Si je suis au courant, je peux au moins essayer de purifier l'endroit. Regardez, un an après le drame, le chien de la voisine de palier renifle encore le paillason. Comme s'il sentait la présence de quelqu'un alors que les lieux sont restés vides très longtemps.»

LIEUX HANTÉS
«Plus jamais comme avant»

GIM • «Pendant de nombreux mois, tout est resté en place sur le balcon que j'aperçois depuis ma fenêtre. C'était comme s'ils allaient revenir», chuchote une



locataire du 7, quai du Cheval-Blanc. Dans un cinq-pièces du premier étage, début mars 2009, un père de famille a abattu son épouse et leurs deux enfants avant de se suicider. «Vous allez me prendre pour une folle, mais juste après les faits, j'ai revu l'homme sur le pas de la porte. Il m'a dit: après ce que j'ai fait, ils ne veulent plus de moi. Il parlait de sa femme et de ses deux enfants qu'il avait abattu. Pour toute sa famille, mais aussi pour nous tous, ces lieux resteront à jamais hantés.»

L'ignorance est la meilleure protection

GIM • «Les choses liées aux crimes génèrent souvent un rejet massif. Les personnes superstitieuses évoquent notamment fantômes et âmes qui errent», analyse Philip Jaffé, psychocriminologue romand. «Ces personnes doivent absolument effectuer un travail sur elles. Mais les nouveaux et anciens locataires doivent surtout comprendre que les murs n'absorbent pas les mauvaises énergies du passé», poursuit l'expert. Avant d'ajouter: «Pour

preuve, beaucoup d'appartements témoins de meurtres ou d'assassinats sont occupés par des gens qui ignorent tout de ces histoires macabres. Et cela ne leur pose pas le moindre problème. Autrement dit, l'ignorance est sans aucun doute la meilleure protection dans ces situations de mort violente. Principalement pour les enfants. J'évitais à tout prix de leur en parler. Ils ont une imagination très différente de celle des adultes.»

LIEUX MAUDITS

Terrorisés... par le risque de perdre le bail

GIANCARLO MARIANI

«Il n'y a rien dans le droit de bail qui oblige le bailleur à informer le nouveau locataire sur un événement tragique. Je n'en vois d'ailleurs pas l'intérêt», assène d'emblée Fabjan Andreas, secrétaire général de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier à Genève (USPI). La décision est-elle laissée à la libre appréciation de chaque régie? «Oui. Dans la pratique les régies avertissent rarement le nouveau locataire. Les voisins s'en chargent», conclut-il.

Faux problème

«Il s'agit d'un faux problème. Meurtres et assassinats ne



Alberto Velasco, vice-président de l'ASLOCA. DR

ont que la partie la plus visible de la violence domestique», soutient de son côté Enrique Ortiz, administrateur de la Régie du Rhône. «Actes de pédophilie, incestes, brutalités et dans une moindre mesure suicides: comment pouvons-nous prendre en compte tous ces autres cas de violence et de détresse? Le rôle du régisseur, c'est avant tout de favoriser l'harmonie. Nous devons redonner une allure normale à l'appartement pour qu'il retrouve son calme, sa sérénité et que tout ce qui s'y est passé de bien ou de mal soit définitivement gommé», précise-t-il. «En général, si un locataire apprend après coup qu'il vit dans le lieu d'un crime et qu'il nous rend l'objet, on respecte sa décision et on résilie le bail

sans créer le moindre problème», complète la gestionnaire d'une autre grande régie de la place.

Eviter les tracas

«Pour s'éviter tous les tracas, il faut que les locataires se renseignent sur l'histoire de l'appartement avant de signer leur bail», conseille Alberto Velasco, vice-président de l'ASLOCA. «Le vrai problème, c'est qu'avec un taux de vacance pratiquement à zéro, les gens ne sont pas terrorisés par les meurtres ou les assassinats commis dans les appartements mais par le risque de perdre le bail», ironise-t-il. ■

GHI Editeur: J.-M. Fleury, SPN, Société de Publications Nouvelles, av. du Mail 22, 1205 Genève. Directeur général: J.-M. Velleman. Rédacteur en chef: Ch.-A. Aymon. Rédactrice en chef adjointe: Ch. Zaugg. Rédaction, administration, régie des petites annonces et publicitaire: av. du Mail 22, CP 167, 1211 Genève 4. Distribution: Société de Publications Nouvelles. Paraît tous les jeudis. Composition et montage: Sediprint. Impression: CIE Lausanne. Régie publicitaire pour la France: Swiss Media Press, ZAC de Marclaz 2, 74200 Anthy-sur-Léman. Abonnement: Fr. 75 -/an. CCP 12-6231-4. Tirage: 268 080 exemplaires.

GHI, membre du pool **LEMANCOMBI**

PUB ●●●

POIDS EN TROP?

traitements anti-graisse
10 GRATUITS

Valable jusqu'au 12.2.2010 pour un programme de traitement complet.

Paiement échelonné à un taux de 0%*

Tél. 022 310 48 10
www.mariefrance.ch
Genève / 3, rue du Marché

Marie France Bodyline
Efficacité Beauté Minceur